



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

**Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau et Forêt**

**Arrêté préfectoral portant modification de la
Commission Locale de l'Eau (CLE) du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral du 24 septembre 2007 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Vallée de la Garonne » et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE,
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Adour-Garonne approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2009,
- Vu** la circulaire n°10 du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2010 portant création de la commission locale (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Vallée de la Garonne »
- Vu** les délibérations des conseils généraux des départements de l'Ariège, de la Haute Garonne, du Gers, de la Gironde, du Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne portant désignation de leur représentant respectif à la CLE su SAGE « Vallée de la Garonne » à la suite des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.
- Vu** la délibération de la communauté de communes Garonne et Canal en date du 20 mai 2011
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2010 portant dissolution de la Communauté de communes Hers et Garonne.
- Vu** la délibération du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne en date du 09 mai 2011
- Vu** la demande de Electricité de France – Production Ingénierie Hydraulique – Délégation de Bassin Adour Garonne par courrier en date du 21 avril 2011,

.../...

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute Garonne,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2010 portant création de la commission locale (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Vallée de la Garonne » est modifié comme suit :

A/ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

REPRESENTANTS

M. Thierry SUAUD,
Mme Sylvie SALABERT,
M. Jean CAZANAVE
M. Gilbert HEBRARD
M. Gérard PAUL
M. Guy MORENO
M. Raymond GIRARDI
M. Jean Louis ANGLADE
M. Jean CAMBON
M. Michel LACOME

M. Hervé GILLE

COLLECTIVITES

Conseil régional Midi-Pyrénées
Conseil régional Aquitaine
Conseil général de l'Ariège
Conseil général de la Haute-Garonne
Conseil général du Gers
Conseil général de la Gironde
Conseil général du Lot-et-Garonne
Conseil général des Hautes-Pyrénées
Conseil général du Tarn-et-Garonne
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement
de la Garonne

ELUS DE LA HAUTE-GARONNE

Mme Carole DELGA, maire
M. Henri DEVIC, maire
M. Jean-Yves DUCLOS, maire
M. Louis FERRE, maire
M. Jean Paul FEUILLERAC, maire
M. Guy HELLE, maire
M. Jean-Raymond LEPINAY, maire
M. François MOURA, maire
M. Hervé PEREFARRES, maire
M. Jean-Jacques SIMEON, maire
Mme. Arlette SYLVESTRE, maire
Mme. Régine LANGE, adjointe au maire
M. Henri MATEOS, vice président
M. Christian TROCH, président

M. Jean-Jacques ASSEMAT

Commune de Martres-Tolosane
Commune de Gensac-sur-Garonne
Commune de Villeneuve-de-rivière
Commune de Bagnères-de-Luchon
Commune de Noé
Commune de Carbonne
Commune de Saint-Gaudens
Commune d'Izaut-de-l'Hôtel
Commune de Saint-Béat
Commune de Lévigac
Commune de Launaguet
Commune de Toulouse
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Syndicat Intercommunal d'Aménagement
hydraulique de la vallée du Touch
Communauté d'agglomération du Muretain

.../...

M. Claude MAGNES

M. Daniel REGNIER

SICOVAL

Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement de la Haute Garonne

ELUS DE LA GIRONDE

M. Patrick LABAYLE, maire
M. Guy TRUPIN, maire
Mme Céline LIEBAUT-JANY, maire
M. Bernard PAGOT, maire
M. Jean RUPERT, maire
M. Patrick PUJOL, vice-président
M. Pierre AUGÉY, maire
Mme Michèle BRUJERE

Commune de Saint-Pierre-de-Mons
Commune de Camblandes et Meynac
Commune de Cabanac-et-Villagrains
Commune de Barie
Commune de Beguey
Communauté urbaine de Bordeaux
Commune de Fargue-de-Langon
Communauté de communes du Réolais

ELUS DE LOT ET GARONNE

M. Alain LORENZELLI, maire
M. Gilbert FONGARO, maire
M. Didier MASSIAS, maire
M. François CHALMEL, maire
Mme Régine PODEVA, maire
M. Roland ESTERLE, adjoint au maire
M. Jacques BILIRIT, maire
Mme Geneviève LELANNIC, vice-
présidente

M. Jean DIONIS DU SEJOUR, président

Commune de Bruch
Commune du Pont-du-Casse
Commune de Feugarolle
Commune de Colayracq Saint-Cirq
Commune de Meillan-sur-Garonne
Commune de Boé
Commune de Fourques-sur-Garonne
Fédération départementale d'adduction d'eau
potable et d'assainissement de Lot-et-
Garonne Eau 47
Communauté d'agglomération d'Agen

ELUS DE TARN ET GARONNE

M. Bernard DAGEN, maire
M. Patrick MARTY, maire
Mme Marie-Thérèse TOURANCHEAU,
adjointe au maire
Mme Marie-Josée MAURIEGE, adjointe au
maire
M. Jacques MOIGNARD

M. Michel CORNILLE, maire

Commune de Castelsarrasin
Commune de Grisolles
Commune de Valence d'Agen

Commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Communauté de communes Garonne et Canal

Commune d'Escatalens

B/ COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS

Le président de la chambre régionale d'agriculture Aquitaine ou son représentant

Le président de la chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées ou son représentant

.../...

Le président de la chambre départementale d'agriculture de Lot et Garonne ou son représentant

Le président de la chambre départementale d'agriculture de Tarn et Garonne ou son représentant

Le président de la fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président de l'association des entreprises du bassin Adour Garonne (ADEBAG) ou son représentant

Le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) Midi-Pyrénées ou son représentant

Le directeur délégué EDF Division Production Ingénierie Hydraulique, Coordonnateur Eau Grand Sud Ouest, Délégué du bassin Adour Garonne ou son représentant

Le délégué régional sud-ouest d'EAF (Electricité Autonome Française) ou son représentant

Le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) ou son représentant

Le président de la Fédération des Sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO) ou son représentant

Le président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président de l'association Nature Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président de l'association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne (MIGADO) ou son représentant

Le président de la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président de l'union départementale des associations familiales de la Gironde (UDAF 33) ou son représentant

Le président de l'union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président du syndicat des propriétaires forestiers de Midi-Pyrénées ou son représentant

Le président de la confédération pyrénéenne du tourisme ou son représentant

Le président du comité régional Midi-Pyrénées de canoë kayak ou son représentant

Le président du comité départemental du tourisme de Lot et Garonne ou son représentant

Le président de l'union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour Garonne ou son représentant

Le président de l'association agréée départementale de pêche professionnelle en eaux douces de la Gironde ou son représentant

Le président de la fédération régionale Midi-Pyrénées des chasseurs ou son représentant

C/ COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour Garonne ou son représentant

Le directeur de l'agence de l'eau Adour Garonne ou son représentant

Le préfet de la Haute Garonne, chargé du suivi de la procédure l'élaboration du SAGE, ou son représentant

.../...

Le préfet de la Gironde ou son représentant
Le préfet du Lot et Garonne ou son représentant
Le préfet des Hautes-Pyrénées ou son représentant
Le préfet du Tarn et Garonne ou son représentant
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de l'Aquitaine ou son représentant
Le directeur interrégional du sud-ouest de voies navigables de France ou son représentant
Le délégué interrégional Aquitaine Midi-Pyrénées de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant
Le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Midi-Pyrénées ou son représentant
Le directeur général de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées ou son représentant

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2010 restent inchangées

Article 3 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de la Haute Garonne, du Gers, de la Gironde, du Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Ariège, de la Haute Garonne, du Gers, de la Gironde, du Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Toulouse le 16 JUIN 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Françoise SOULIMAN

